

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	DOSES MAX. D'EMPLOI	NOMBRE MAX. D'APPLICATION PAR AN	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	STADES D'APPLICATION BBCH	ZNT AQUATIQUE DONT DVP**	ZNT PLANTES NON-CIBLES
Mais*Désherbage	Mais grain, maïs fourrage	1,5 L/ha*	1	F (jusqu'au stade BBCH19 maximum)	BBCH12 BBCH19	20 mètres	5 mètres

*Fractionnement possible sans dépasser la dose maximale autorisée.
**DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT À UN USAGE PROFESSIONNEL
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Nom homologué : SHIVER®
AMM n°2130063
Famille de produit : Herbicide (HRAC 2)
Composition : 40 g/L (4,25% p/p) de nicosulfuron
Formulation : Suspension concentrée de type huileux (OD)

MODE D'ACTION

SHIVER® est un herbicide de post-levée du maïs. Il est composé de nicosulfuron, appartenant à la famille des sulfonyles. SHIVER® possède un mode d'action foliaire, provoquant un arrêt de croissance immédiat et la disparition progressive de l'adventice.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

SHIVER® est efficace sur un large spectre d'adventices.

Graminées annuelles (levée à 3 feuilles)	Digitaire sanguine
	Panic faux millet
Graminées annuelles (levée à début tallage)	Sétaires
	Panic pied de coq
	Pâturin annuel
	Ray-grass d'Italie
	Vulpin des champs
	Folle avoine
Dicotylédones annuelles (levée à 4-6 feuilles)	Chénopode blanc
	Matricaire camomille
	Stellaire ou mouron des oiseaux
	Morelle noire
	Amarante
	Renouée persicaire (application < 2 feuilles)
	Renouée feuille de patience
	Moutarde des champs
	Fumeterre
	Capselle bourse à pasteur
	Senecion vulgaire
	Laiteron rude
	Pensée
Graminées vivaces (20 à 30 cm)	Chiendent rampant
	Sorgho d'Alep

Température optimale lors de l'application : 15 à 25°C. Les meilleures efficacités sont obtenues en conditions poussantes et une bonne hygrométrie au moment du traitement. Il est préférable de différer l'application si des températures prolongées inférieures à 6°C ou très supérieures à 25°C sont prévues après traitement.

SHIVER® est efficace contre les graminées sensibles aux inhibiteurs de l'ALS. La présence d'adventices résistantes aux herbicides inhibiteurs de l'ALS entraîne une baisse d'efficacité de **SHIVER®** voire une inefficacité du produit.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS

SHIVER® peut être employé dans plusieurs stratégies de désherbage.

- En programme tout en post :

SHIVER® est appliqué entre 3 et 5 feuilles du maïs à une dose comprise entre 0,5 et 1 L/ha.

En cas de besoin, **SHIVER®** peut être appliqué une seconde fois à une dose comprise entre 0,5 et 1 L/ha en respectant un délai de 15 jours entre les applications et sans dépasser la dose annuelle maximum de 1,5 L/ha/an.

- En rattrapage après un traitement de prélevée :

SHIVER® est appliqué entre 4 et 6/8 feuilles du maïs à une dose minimale de 0,75 L/ha.

Dans ces différents programmes, **SHIVER®** peut être utilisé seul ou en mélange avec des herbicides anticotylédones de post levée complémentaires.

Dans le cas de mélanges, la dose de **SHIVER®** devra être modulée en fonction du produit associé (nous consulter).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser une pression de pulvérisation aussi basse que possible ainsi qu'une hauteur de rampe peu élevée par rapport à la végétation à traiter, tout en s'assurant de la bonne répartition.
- Traiter par temps calme, sans vent (vitesse inférieure à 5 m/sec) et par une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.
- Traiter sur une culture en bon état végétatif. Ne pas appliquer **SHIVER®** sur une culture souffrant de stress hydrique, d'un excès d'eau, de températures trop basses, d'une attaque parasitaire, d'une carence minérale ou de tout autre facteur ayant réduit sa croissance. Appliquer sur une végétation sèche.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

SHIVER® s'utilise avec un pulvérisateur à jet projeté avec des buses adaptées pour limiter les phénomènes de dérive et assurer une bonne répartition de la bouillie sur la culture. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **SHIVER®** s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Bien agiter le bidon de **SHIVER®** et verser directement dans le réservoir du pulvérisateur au ¼ rempli d'eau, l'agitateur étant en mouvement. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire et appliquer la bouillie immédiatement après la préparation en maintenant l'agitation. Volume de bouillie entre 200 et 400 L/ha/. Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire. Surveiller le remplissage pour éviter tout débordement.

CULTURES SUIVANTES ET CULTURES DE REMPLACEMENT

Dans la rotation normale et après labour, il est possible d'implanter du blé tendre d'hiver ou de l'orge d'hiver.

En cas de destruction accidentelle de la culture : ne pas implanter d'autre culture destinée à l'alimentation à part le maïs moins de 3 semaines après l'application de **SHIVER®**.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit.

Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Nufarm décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphone ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire et EPI partiel			EPI vestimentaire et EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1					

* EN CAS D'INTERVENTION EXTÉRIEUR : DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes), en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CLASSEMENT



ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu / récipient dans une installation agréée pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures après traitement

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité en bordure des points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 40°C.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage.

Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



➤ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



➤ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



➤ Surveillez les conditions météorologiques.



➤ Protégez les points d'eau.



➤ Protégez les pollinisateurs.



➤ Préservez la faune sauvage.



➤ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>